

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLIC ET CADRE DE VIE – Tranquillité publique – Demande de subvention auprès du Fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

Depuis quelques mois, la Ville de Bayonne est régulièrement interpellée par les habitants au sujet d'un sentiment d'insécurité place des gascons.

Les services de police constatent effectivement que certains groupes d'individus se rassemblent au niveau des coursives ne respectant pas les règles de bonne conduite et d'usages de ces espaces. Petit à petit, la qualité du cadre de vie se dégrade et il semblerait en outre qu'un trafic de stupéfiant s'y développe.

La ville entend répondre à cette situation en mettant en œuvre les moyens à sa disposition. Elle souhaite notamment étendre son système de vidéoprotection qui constitue un moyen de dissuasion avéré.

Le montant prévisionnel de cette installation technique est estimé à 25 000 € HT.

Il est précisé que le public sera informé qu'il se trouve dans un secteur sous vidéoprotection, ainsi que la réglementation l'impose. Par ailleurs et également en conformité avec la loi, les caméras ne permettront de visualiser que les espaces publics, puisque les façades des immeubles éventuellement dans leur champ seront automatiquement masquées par un procédé électronique.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et à signer tous documents afférents à cette subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Aguerre s'abstient.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas s'abstiennent.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services